



Grasse, mercredi 25 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN SILLAGES – PAYS DE GRASSE Plan de continuité d'activité (PCA) Épidémie COVID 19

Suite aux différentes annonces émises par le gouvernement pour lutter contre la propagation du virus COVID-19, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, en son Président, Jérôme Viaud, a mis en œuvre un plan de continuité d'activités afin d'assurer son offre de transports urbains et de transport « à la demande » Sillages pour l'ensemble de ses usagers.

« L'objectif est plus que jamais dans ce contexte difficile pour chacun d'entre nous, d'accompagner et de respecter les règles de confinement demandées par l'Etat, de protéger nos concitoyens, de permettre aux personnes isolées de faire leurs courses et bien sûr d'accompagner les personnels soignants que nous saluons pour leur engagement remarquable, pour leur travail formidable au service de nos malades, et des familles touchées par le coronavirus. Aussi, je tiens à remercier le travail de l'ensemble du personnel de conduite du réseau de transport en commun Sillages qui dans ce contexte, continue à assurer le transport des personnes qui en ont besoin » ajoute le Président Jérôme Viaud.

A ce jour, le Président, Jérôme Viaud, est en contact avec la Direction de l'Hôpital de Grasse pour mettre en place un dispositif de transport adapté pour le personnel soignant.

1- Les lignes de transports scolaires :

Tous les services des **lignes scolaires** sont suspendus **depuis le lundi 16 mars** dernier et ce jusqu'à la réouverture des établissements scolaires.

2- Les services Sillages à la Demande :

Les **services Sillages à la Demande** (TAD pour les personnes valides) et MobiPlus (TAD pour les personnes à mobilité réduite) **sont maintenus**.

3-Les lignes de transports urbains

Depuis lundi 23 mars 2020, l'offre de transport sur les lignes urbaines a été adapté en fonction des mesures imposées par le gouvernement, avec notamment une réduction de services sur l'ensemble du réseau tout en privilégiant les dessertes sur les sites stratégiques notamment le Centre Hospitalier de Grasse.

L'offre de transports publics est la suivante :

1/ Arrêt des lignes 12,14 et 15.

2/ Continuité du fonctionnement des lignes 6,6b,7,8,9,10 et service 117.

3/ Passage en horaires de vacances scolaires des lignes A, B, C, D,16,18 et 20.

4/ Pas de changement de fonctionnement des lignes 5 et 40 (horaires et périodes de fonctionnement inchangées).

Il est à préciser que **la ligne 5 dessert l'hôpital de Grasse** mais aussi **le centre-ville, les quartiers du Sud, de Saint-Claude, des Fleurs de Grasse, la ZI des Bois de Grasse.**

Tandis que **la ligne 40 est très empruntée par les actifs**. Il s'agit dans ce contexte de pouvoir accompagner les salariés qui sont dans l'obligation de se rendre sur leur lieu de travail ne pouvant pratiquer le télétravail.

Selon l'évolution de la situation et des mesures décidées par le gouvernement, nous pourrions passer, **dès le vendredi 27 mars 2020**, en mode de réduction drastique avec toujours une **desserte prioritaire sur les lignes stratégiques** (CHG) :

1/ Ligne A, B, et C passage aux horaires période dominicale ;

2/ Ligne D passage en horaires du samedi ;

3/ Ligne 5 passage en horaires du samedi/dimanche ;

4/ Ligne 16 passage en horaires du samedi/vacances scolaires ;

5/ Ligne 40 passage en horaires période vacances scolaires. Les services de **16h10** et **18h20** se seront pas réalisés.

Les services de toutes les autres lignes urbaines seront suspendus.

4- Mesures de protection pour les voyageurs, conductrices et conducteurs :

Les transporteurs du réseau de transport en commun Sillages suivent les recommandations de l'Agence Régionale de Santé

- 1/ Isolement du poste de conduite par la mise en place de rubalises interdisant aux passagers de s'approcher du conducteur ;
- 2/ Mise à disposition de gel hydroalcoolique à tout le personnel ;
- 3/ Montée des passagers par la porte arrière ;
- 4/ Arrêt des ventes de ticket à bord (vente en ligne sur sillages.paysdegrasse.fr) ;
- 5/ Désinfection quotidienne intérieure des bus avec fiche de suivi ;
- 6/ Affichage pour les voyageurs des consignes dans les bus des mesures d'hygiène et de distanciation sociale.

5- L'administration et le personnel de la Régie Sillages

Malgré les circonstances, la Régie de Transports Sillages reste mobilisée pour apporter des solutions et informations à nos usagers et ainsi assurer la continuité du service public. Nos bureaux d'accueil sont fermés mais nos agents sont en télétravail et joignables par mail et téléphone. Du fait de la fermeture de l'agence Sillages, les usagers doivent recharger leur titre à partir de la boutique de vente en ligne sur sillages.paysdegrasse.fr

Pour les autres services :

- 1/L'accueil téléphonique (informations pour les voyageurs et VAE) reste en place ainsi que la gestion et l'organisation des services de transports à la demande (SàD et MobiPlus) ;
- 2/ La gestion des réclamations et des demandes d'informations est partagée entre les services de la régie (site internet, téléphone, sms) et le service communication de la CAPG (facebook) ;
- 3/ La gestion et l'organisation des services urbains et TAD sont réalisées avec les transporteurs du réseau Sillages ;
- 4/Pour toute information, contact Sillages : 04.92.42.33.80 ou sillages@paysdegrasse.fr

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Régie de Transport Sillages vous invitent à consulter régulièrement les réseaux sociaux institutionnels pour suivre les nouvelles informations en temps réel.